



Département de l'Hérault

2017 01 12 04

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

## Séance du 01 décembre 2017

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 24/11/2017

Présents: 19

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille dix-sept et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents: Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Guillaume

Votants: 21

DALERY, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL.

Pour: 21

Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marilène FAIVRE

Contre: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie PASSIEUX par Catherine REBOUL

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie

GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe

PETIT, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

## Objet: Reconduction d'une ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions terminées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en janvier 2017, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée d'un an.

Après négociation avec le secteur bancaire, je vous propose de reconduire la ligne de trésorerie du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

l'autoriser à signer une convention d'ouverture de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

Cette ligne de trésorerie sera productrice d'intérêts au taux variable indexé sur :

l'EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1.80 %, soit à titre indicatif sur l'index du mois d'octobre 2017 à -0.33 % un taux de 1.47 %.

Ce taux est révisé mensuellement, et les intérêts appelés en paiement mensuellement, par débit d'office. Frais de dossier : 0,25 % du montant autorisé.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer une convention d'ouverture de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Fait à Cessenon, le 01 décembre 2017.

> Le Président. Jean ARCAS

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 06/12/2017 034-253403554-20171201-2017\_01\_12\_04-DE

